



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-218-1 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 15 juin 2026, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats*

Ce règlement vise notamment à corriger des erreurs typographiques ainsi que modifier les exigences relativement aux plans des projets de nouvelles constructions ou d'agrandissements.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.saint-lambert.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 18 juin 2025.

La greffière par intérim,

Myrabelle Chicoine

Myrabelle Chicoine

Directrice générale par intérim et greffière par intérim
